

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81070

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Centre de distribution
E.D.F. - G.D.F. Permis
de construire un bâtiment
à usage de bureau administratif
et accueil du public
abandon gratuit de terrain

DATE DE CONVOCATION

18 MAI 1981

DATE D'AFFICHAGE

18 MAI 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

Unanimité.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT UN

le LUNDI VINGT CINQ MAI

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS, MAIRE

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, PAPEAU, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. CABAL par M. LIS
Mme TACQUET par M. BUJARD
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU

Absents : MM. POUGET - VIAUD -

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'E.D.F. - G.D.F. a bénéficié d'un arrêté de permis de construire n° 17.306.8.39.747 en date du 29 Février 1978 portant autorisation de construire un bâtiment à usage de bureaux administratifs et accueil du public dépendant de sa propriété sise av. des Semis, Av. Ml. Leclerc allée des Mouettes et Av. de la Grande Conche.

Cette autorisation est conditionnée par la cession gratuite au profit de la Ville de deux parcelles de terrain d'une surface approximative de 530m² en bordure de l'avenue du Ml. Leclerc, de 314m² en bordure de l'allée des Mouettes nécessaires à l'élargissement des voies.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur
Vu le dossier de permis de construire, notamment le plan de masse
Vu l'arrêté portant autorisation de construire en date du 29 Février 1981,
Vu l'avis favorable de la commission "Urbanisme et Construction, Equipement et Environnement, Travaux", réunie le 6 Mai 1981.

./.

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite deux parcelles de terrain d'une surface totale approximative de 844m² (huit cent quarante quatre mètres carrés) dépendant de la propriété E.D.F. - G.D.F. sise Allée des Mouettes et Av. Ml. Leclerc.
- d'Autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint Délégué agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente concrétisant la transaction qui sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.
- de prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du géomètre
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 901.10 article 233.0 du Budget Primitif pour l'exercice 1981.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

22. JUIN 1981

Délibération Exécutoire
Art. L 121 31 du C. des C. nes

